

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Voies navigables de France

**Décision du 22 septembre 2008 portant délégation de
signature à la responsable de la mission Audit (VNF)**

NOR : *DEVT0827363S*

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement ;

Vu la décision du 24 janvier 2007 modifiée, fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement ;

Vu les décisions du 1^{er} octobre 2003 modifiée et du 30 octobre 2006 portant délégation de pouvoir du président au directeur général ;

Vu la décision du 7 août 2008 portant délégation de signature de M. Margnes (Michel), président par intérim de Voies navigables de France à M. Duclaux (Thierry), directeur général de Voies navigables de France,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sorin-Noel (Marielle), responsable de la mission audit, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Duclaux (Thierry), directeur général, les actes et documents suivants :

- les contrats et marchés relatifs aux prestations de services d'un montant inférieur à 20 000 Euro HT ;
- les commandes en application d'un marché à bons de commandes ;
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et au *Bulletin officiel* des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 22 septembre 2008.

*Le directeur
général,
T. Duclaux*